

Fédération SUD Santé-Sociaux

COMPTE RENDU SUD de la CMP 66-CHRS

du 26 novembre 2025

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT _ OP : AXESS _ Présidence : DGT

Un premier point est consacré à **LA CRÉATION D'UNE CPS (COMMISSION PARITAIRE SPÉCIALE)**, instance destinée à conduire l'ensemble des travaux liés à l'appel d'offres prévoyance dans le cadre de la fusion des régimes 66 et CHRS. Face à Axess qui souhaitait une représentation réduite, les organisations syndicales ont défendu et obtenu que la CPS soit composée de 4 représentants par organisation syndicale.

Pour le second point, concernant **LA FUSION DES ACCORDS CHRS ET DE LA CONVENTION 66**, FO a présenté un projet écrit de classification commune, inspiré des grilles Parodi-Croizat, incluant une revalorisation globale des salaires. Pour SUD, cette proposition rappelle une chose essentielle : **la fusion doit améliorer les salaires et harmoniser vers le haut, pas reproduire les insuffisances actuelles.**

Toutes les organisations syndicales convergent : la fusion ne peut ignorer la question des salaires dits « infra-smic », alors même que l'État engage la branche à se mettre en conformité.

Face aux questions syndicales, Axess évoque une « simple » transposition avec application de la CCN66 aux salariés des CHRS. Elle s'engage cependant à venir avec des propositions à la prochaine séance de négociation. Pour Sud, **UN POSITIONNEMENT MINIMALISTE D'AXESS, SANS RÉSORPTION DES SALAIRES INFRA-SMIC, SANS REVALORISATIONS, SANS AMÉLIORATIONS DE GRILLE, SERAIT À MILLE LIEUES DES BESOINS RÉELS DU TERRAIN.**

Imposée par l'état, **LA FUSION DOIT ÊTRE L'OCCASION D'UNE HARMONISATION VERS LE HAUT.** Elle n'aura de sens que si elle apporte une amélioration réelle : salaires, carrières, protections sociales, garanties collectives.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : KARINE, PASCAL, PATRICK ET XAVIER

A Paris, le 26 novembre 2025

Contact : contact@sudsantesociaux.solidaires.org

